



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
31 juillet 2009  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 31 juillet 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

J'ai l'honneur, en ma qualité de Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, de vous communiquer le rapport périodique du Groupe de travail (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil.

Le Président du Groupe de travail  
du Conseil de sécurité sur les opérations  
de maintien de la paix des Nations Unies  
(*Signé*) Yukio **Takasu**



## Annexe

# Rapport périodique du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix en 2009

## I. Introduction

1. La création du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix a été annoncée dans une déclaration du Président en date du 31 janvier 2001 (S/PRST/2001/3), dans le contexte des efforts du Conseil visant à renforcer la coopération avec les pays qui fournissent des contingents. Dans une note publiée ultérieurement par son président le 14 janvier 2002 (S/2002/56), le Conseil a autorisé le Groupe de travail à convoquer des réunions conjointes avec les pays qui fournissent des contingents afin de permettre aux membres du Conseil, aux pays fournisseurs de contingents intéressés, au Secrétariat et à d'autres parties prenantes importantes d'engager un dialogue plus étroit et plus dynamique au sujet de questions relatives aux opérations de maintien de la paix.

2. Le Président du Groupe de travail a rendu compte des activités du Groupe au Président du Conseil (voir les documents S/2001/546, S/2001/900, S/2001/1335, S/2004/1040 et S/2006/972).

3. Depuis janvier 2009, le Groupe de travail a tenu cinq réunions, avec la participation des principaux pays fournisseurs de contingents et de forces de police, pays bailleurs de fonds et autres parties prenantes, y compris des organisations régionales. Le présent document est le rapport périodique sur les travaux du Groupe de travail durant la période allant de janvier à juillet 2009.

4. Le 25 février 2009, le Groupe de travail a organisé la première réunion de l'année entre ses membres ayant rang d'ambassadeurs, en présence du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Les participants ont à cette occasion échangé leurs vues sur la manière d'organiser les travaux du Groupe de travail. Le Président a rappelé que ce dernier s'occuperait à la fois des questions générales de maintien de la paix relevant de la responsabilité du Conseil de sécurité et des aspects techniques de chaque opération, comme il en est disposé dans le document S/PRST/2001/3. Le Groupe de travail a décidé d'ouvrir le débat initial en examinant la question des divergences entre les mandats et leur exécution.

5. Les trois réunions suivantes ont été consacrées à un débat préliminaire sur la question. Une réunion s'est tenue le 29 avril 2009, avec la participation de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Argentine, du Brésil, du Canada, de l'Inde, du Népal, de Sri Lanka et de l'Uruguay, ainsi que des pays fournisseurs de contingents et de forces de police et des pays bailleurs de fonds. Le Secrétariat a informé le Groupe de travail des études de cas concernant la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et a tenu un large débat sur les questions suivantes :

- a) Formulation des mandats, y compris la protection des civils;
- b) Hiérarchisation et rationalisation des mandats;
- c) Ressources, y compris le renforcement des capacités;

d) Planification tout au long du cycle de la mission, y compris l'utilisation efficace de critères de référence et examen d'une perspective axée sur la consolidation de la paix.

Une réunion s'est tenue le 9 juin 2009, avec la participation de l'Australie, du Chili, de l'Espagne, de l'Italie, des Pays-Bas, du Portugal, de la Suède et de la Thaïlande, au nom de l'ASEAN. Le Représentant exécutif du Secrétaire général pour la Sierra Leone, le Représentant exécutif du Secrétaire général pour le Burundi et le Secrétariat, respectivement, ont informé le Groupe de travail des études de cas concernant le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) et la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), et ont examiné les questions suivantes :

- a) Formulation des mandats, y compris la protection des civils;
- b) Hiérarchisation et rationalisation des mandats;

c) Planification tout au long du cycle de la mission, y compris la planification de la transition.

Une réunion s'est tenue le 19 juin 2009, avec la participation du Bangladesh, de l'Égypte, du Ghana, du Kenya, du Maroc, du Nigéria, de la Norvège, du Pakistan et de la République tchèque, au nom de l'Union européenne. Le Secrétariat a informé le Groupe de travail des études de cas concernant l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), et un débat général sur les questions ci-après a eu lieu :

- a) Formulation des mandats, y compris la protection des civils;
- b) Ressources, y compris le renforcement des capacités;

c) Planification tout au long du cycle de la mission, y compris l'utilisation efficace de critères de référence et examen du volet consolidation de la paix;

d) Coopération entre les missions, notamment pour ce qui est des questions transfrontières.

6. À la cinquième réunion, tenue le 17 juillet 2009, les membres du Groupe ont fait le bilan des réunions précédentes et échangé des vues sur les questions à examiner dans les mois à venir. Le Secrétariat a informé les membres de l'initiative de réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies intitulée « Nouvel horizon ».

## II. Résumé des travaux des réunions

7. Le Groupe de travail a tenu un premier débat sur les divergences entre les mandats et leur exécution dans leur globalité, en sollicitant les observations des pays fournisseurs de contingents et de forces de police, des pays bailleurs de fonds et d'autres parties prenantes au sujet des principaux obstacles, ainsi que des idées préliminaires sur la manière de les surmonter. On trouvera ci-après le résumé des travaux de la première série de réunions. La liste des vues exprimées par les participants figure à l'appendice ci-dessous. Aucun accord n'a été obtenu à ce stade sur les divers points.

## **A. Élaboration des mandats**

8. Les participants ont considéré que la conception de mandats clairs et réalistes et la vérification des besoins et de la disponibilité des ressources lors de la conception des mandats comptaient parmi les questions les plus essentielles. Ils ont à cet égard évoqué la nécessité pour le Conseil de sécurité d'évaluer rigoureusement le caractère impératif des mandats. Ils ont en outre mis en avant la question de l'amélioration de la qualité des forces et des effectifs grâce à la formation, ainsi que de la préparation logistique du matériel et de l'équipement. Les participants ont par ailleurs été nombreux à insister sur la nécessité d'instaurer une conception commune entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et de forces de police et le Secrétariat.

## **B. Amélioration de la situation politique et des conditions de sécurité en tant que condition préalable aux opérations de maintien de la paix**

9. Les participants ont étudié la nécessité d'appuyer le processus politique pour améliorer la situation politique et en matière de sécurité aux fins du succès des missions de maintien de la paix. Ils ont souligné qu'une mission devrait soutenir activement le processus politique, tout en respectant le rôle du pays hôte.

## **C. Mandats spécifiques nécessitant une meilleure exécution**

### **Protection des civils**

10. L'évaluation réaliste et la viabilité des mandats, des directives opérationnelles claires et bien définies et une bonne coordination avec les autres mandats de la mission sont autant d'éléments considérés comme inhérents à la stratégie de base nécessaire à la bonne exécution des mandats. On a également souligné qu'une mission doit réagir sans délai à tout fait nouveau survenant sur le terrain. Les participants ont à cet égard souligné la nécessité d'accroître la mobilité des troupes, en insistant notamment sur les besoins en moyens aériens, ainsi que la capacité de communiquer rapidement avec la population locale. Dans le même temps, il importait de gérer convenablement les attentes de la population locale en donnant des informations pertinentes quant au rôle des missions des Nations Unies. La coordination entre les missions et les organismes humanitaires compétents a été jugée pertinente à cet égard. Il faudrait en outre conserver une approche pluridimensionnelle, en tenant compte d'aspects importants, comme les considérations d'ordre socioéconomique, pour faciliter l'exécution du mandat.

### **Réforme du secteur de la sécurité et désarmement, démobilisation et réintégration**

11. De nombreux participants ont souligné la nécessité d'une meilleure exécution des mandats liés à la réforme du secteur de la sécurité, du fait qu'ils sont étroitement liés aux progrès enregistrés par le processus politique et, dans de nombreux cas, à la réduction et au retrait progressif des contingents d'une mission. On a évoqué la possibilité de mener la réforme du secteur de la sécurité selon une stratégie commune appuyée par une mission de maintien de la paix qui y serait associée. Certains participants étaient par ailleurs d'avis que le processus de désarmement, démobilisation et réintégration joue un rôle pertinent dans la facilitation de la réforme du secteur de la sécurité et devrait être mené en étroite coordination avec celle-ci, de

même qu'il devrait l'être aussi avec les efforts en matière de développement socioéconomique, afin de mener à bien la réintégration des ex-combattants.

#### **D. Nouer des partenariats pour exécuter les mandats**

12. Le Groupe de travail a examiné la question de l'amélioration des dispositifs de mise en œuvre, comme le renforcement des capacités des troupes, la coopération entre les missions, la coopération régionale (dans le cas par exemple de la lutte contre les stupéfiants et des mesures de répression de la criminalité internationale organisée en Afrique de l'Ouest) et le renforcement des partenariats au-delà du système des Nations Unies, y compris les organisations régionales et sous-régionales.

#### **E. Amélioration de la fonction de suivi**

13. Pour qu'une mission puisse réagir sans délai et de la manière voulue à tout changement ou fait nouveau survenu sur le terrain, il était important de surveiller de près la mise en œuvre de son mandat et la situation sur le terrain et d'adapter ce mandat, le cas échéant, pour accroître l'efficacité de la mission. Les participants ont examiné les moyens de suivre les activités des missions, en particulier au moyen de critères. Il ont souligné que ces critères constituaient un instrument de suivi utile et qu'il conviendrait d'en généraliser et d'en affiner l'application.

#### **F. Coordonner et exécuter progressivement les mandats tout au long du cycle de la mission, y compris la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix, et les activités de sécurité et les mandats à caractère socioéconomique**

14. Certains participants étaient d'avis que les opérations de maintien de la paix devraient s'inscrire dans un contexte plus vaste incluant la prévention des conflits et la consolidation de la paix. On a également fait valoir que les cycles d'exécution des divers mandats – comme ceux touchant au processus politique, à la sécurité, à l'action humanitaire et au développement socioéconomique – différaient les uns des autres et qu'il était indispensable que les opérations de maintien de la paix et les équipes de pays des Nations Unies assurent la coordination de ces cycles et des mandats. Cela étant, on a relevé qu'il fallait mieux préparer les missions, s'agissant en particulier des phases de transition. On a fait valoir aussi qu'il conviendrait d'étudier soigneusement le lien entre maintien de la paix et consolidation de la paix.

#### **G. Examen de l'ensemble des opérations de maintien de la paix**

15. Il importe de bien comprendre le concept de maintien de la paix dans son ensemble. En effet, le Conseil de sécurité s'est bien penché sur certaines missions de maintien de la paix, mais il n'existe pas actuellement de pratique consistant à procéder à un examen de l'ensemble des opérations de paix. Il faudrait donc procéder régulièrement à un examen général de ces opérations, pour améliorer les opérations de maintien de la paix en général.

## **H. Amélioration de la coopération avec les pays fournisseurs de contingents et de forces de police et les autres parties prenantes**

16. Le renforcement des liens avec les pays fournisseurs de contingents est l'une des questions sur lesquelles ont insisté de nombreux participants. On a également indiqué qu'il conviendrait d'étudier plus avant les questions de l'élargissement de la base de pays fournisseurs de contingents et de forces de police, de l'échange d'informations entre parties prenantes et de la promotion d'une vision commune du maintien de la paix. Il faudrait en outre introduire des mesures concrètes à l'appui de la coopération tripartite entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et de forces de police et le Secrétariat. De nombreux participants ont fait valoir que l'on devrait envisager de revitaliser les formats en place, par exemple les réunions du Conseil de sécurité avec les pays fournisseurs de contingents et les réunions du Groupe de travail lui-même.

## **III. Programme de travail**

17. En se fondant sur les discussions résumées ci-dessus, les membres du Groupe de travail ont, lors de la session organisée le 17 juillet pour clore les travaux, échangé des vues sur les questions à examiner lors des prochains travaux. Les questions suivantes ont été mentionnées au cours de cet échange de vues : renforcement de la coopération avec les pays fournisseurs de contingents et de forces de police et d'autres parties prenantes; renforcement des capacités et des moyens des troupes; identification des déficits récurrents de ressources dans les missions en cours, le suivi, y compris les critères; analyse complète de la mise en œuvre des dispositions des mandats; et mandats à caractère spécifique dont l'exécution doit être améliorée. Étant donné que ces questions sont également examinées par d'autres instances, le Groupe de travail devrait participer à ces efforts.

18. Les membres du Groupe de travail ont convenu de commencer leur examen approfondi de la question du renforcement de la coopération avec les pays fournisseurs de contingents et de forces de police et les autres parties prenantes en octobre 2009.

19. Le Groupe de travail déterminera ultérieurement quelles questions doivent être traitées à titre prioritaire.

## Appendice

### Liste des vues exprimées lors des réunions (voir par. 7 ci-dessus)

#### 1. Élaboration des mandats

##### a) Conception des mandats

- Le Conseil de sécurité doit évaluer rigoureusement les mandats au moment de leur élaboration
- Il faut énoncer des mandats clairs et réalistes, définissant clairement la chaîne de commandement et de contrôle ainsi que les directives relatives aux opérations
- Au moment de la conception des mandats, une approche modulable et axée sur les effets importe davantage que la taille de la mission
- Il faut établir des priorités parmi les mandats

##### b) Ressources et formation

- Vérification des besoins et de la disponibilité des ressources lors de la conception des mandats
- Nécessité de ressources additionnelles pour compléter les effectifs et le matériel déjà déployés
- Accroître et amener au même niveau la capacité des troupes fournies par les différents pays fournisseurs de contingents, en particulier dans le cas des opérations hybrides
- La préparation logistique est vitale, spécialement aux fins de l'appui aérien (hélicoptères) pour accroître la mobilité
- Les pays fournisseurs de contingents demandent à être rapidement remboursés pour conserver des effectifs appropriés

##### c) Exécution des mandats

- Il faudrait envisager de donner davantage de latitude aux missions s'agissant de fournir des troupes à d'autres missions aux fins de la coopération entre missions

##### d) Processus de consultation

- Consultation avec les pays fournisseurs de contingents et de forces de police et les pays bailleurs de fonds et prise en compte de leurs vues pour combler les lacunes et favoriser une conception commune en échangeant des informations
- Nécessité d'un dialogue précoce, transparent et concret entre parties prenantes, en particulier lorsque les mandats sont modifiés
- L'élaboration du concept d'opérations et des règles d'engagement doit être plus inclusive
- Nécessité d'encourager le recours aux missions d'évaluation pluridisciplinaires afin d'obtenir les vues des pays hôtes
- Nécessité de renforcer la coordination interne à l'ONU, notamment entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale
- Nécessité d'encourager le recours aux groupes centraux pour faciliter la prise de décisions au Conseil de sécurité et pour rationaliser les mandats

**2. Amélioration de la situation politique et des conditions de sécurité en tant que condition préalable aux opérations de maintien de la paix**

- Il faudrait hiérarchiser les mandats relatifs à l'appui au processus politique
- Insister sur le fait que le maintien de la paix est un processus conduit de l'extérieur tandis que la consolidation de la paix est un processus largement interne
- Promouvoir un rôle accru des parties prenantes dans les pays hôtes et une plus grande participation régionale
- Les organisations régionales doivent fournir des moyens d'appui
- Veiller à ce que les attentes relatives aux missions, aux niveaux international et local, soient correctement gérées

**3. Mandats à caractère spécifique dont l'exécution doit être améliorée**

**a) Protection des civils**

- Les règles d'engagement doivent être claires et précises
- Il faut évaluer de manière réaliste la viabilité des mandats
- L'établissement de priorités en matière de protection des civils pourrait avoir des incidences sur d'autres mandats
- Nécessité d'éviter les contradictions dans un même mandat quant à la vigueur du recours à la force
- Renforcer les capacités en matière de collecte de renseignements et d'information, notamment en communiquant avec les populations locales et en levant les obstacles linguistiques
- Accroître la mobilité des forces en les dotant d'une infanterie légère et des moyens aériens voulus (hélicoptères) pour accroître la capacité d'action
- Dégager une communauté de vues parmi les partenaires concernés, y compris la population locale, en instaurant des normes d'intervention pour la protection des civils
- Approche pluridimensionnelle non limitée à la capacité militaire (équipes mixtes de protection civile)
- L'adoption de multiples mesures incluant l'état de droit et les droits de l'homme est cruciale
- Gérer les attentes locales

**b) Mandats liés à la réforme du secteur de la sécurité et mandats liés au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration qui sont étroitement associés au processus politique**

- Il faut coordonner le processus politique et la réforme du secteur de la sécurité ou le processus de désarmement, démobilisation et réintégration
- Stratégies communes en matière d'état de droit (y compris la réforme du secteur de la sécurité et le processus de désarmement, démobilisation et réintégration) appliquées par les partenaires internationaux, y compris les entités extérieures au système des Nations Unies

- Le renforcement des capacités des forces de police du pays hôte est essentiel, par exemple le Détachement intégré de sécurité au Tchad
- L'amélioration de l'exécution devrait être examinée parallèlement au débat sur le concept d'opérations
- Renforcement des moyens des institutions chargées de la sécurité lors des manifestations à caractère politique, comme les élections
- Coordination accrue entre l'élément de réinsertion du processus de désarmement, démobilisation et réintégration et le développement socioéconomique
- Nécessité d'accroître la mobilisation des fonds et la coordination entre les donateurs

**c) Nouveaux types de mandat**

- Nécessité de tenir compte des nouveaux types de mandat – par exemple pour créer un environnement propice à la levée des sanctions dans des domaines comme l'exploitation de diamants ou de bois d'œuvre

**4. Instaurer des partenariats aux fins de l'exécution des mandats**

- Coopération entre les missions, par exemple phase de démarrage, patrouilles mixtes et déploiement de troupes pour d'autres missions
- Coopération régionale dans des domaines comme le trafic de drogues et la criminalité internationale
- Instauration de partenariats au-delà du système des Nations Unies

**5. Coordination et échelonnement des mandats tout au long du cycle de la mission**

**a) Gestion de la mission**

- Planification de la mission dans le contexte général, y compris la prévention des conflits et la consolidation de la paix
- Renforcer les missions intégrées en définissant plus clairement le format des missions, en particulier leur relation avec les équipes de pays des Nations Unies
- Nécessité d'associer tous les acteurs au-delà du système des Nations Unies, par exemple en élaborant une vision commune
- Renforcement de la planification des missions pour la durée du cycle de la mission, y compris une stratégie de transition
- Accroître la coordination entre la composante militaire et la composante civile des missions
- Nouer un dialogue pertinent avec les groupes locaux et les groupes humanitaires est essentiel

**b) Renforcement du suivi/utilisation efficace des critères**

- Définir des critères destinés à servir de lignes directrices modulables, devant être appliqués avec souplesse, en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, de manière à empêcher le départ prématuré des missions

- Atteindre les objectifs grâce à un mécanisme de dialogue entre la mission et le pays hôte
- Les critères doivent être un moyen de mettre en place une vision commune et un lien vital pour les donateurs
- Définir les critères en fonction des faits plutôt que d'un calendrier, en se fondant sur les capacités effectives du pays hôte
- Une exécution échelonnée, associée à une stratégie à moyen terme, pourrait être utile
- Il faudrait mettre l'accent sur les critères à caractère politique
- Nécessité de définir clairement le rôle des critères, notamment ceux qui ont un caractère politique : S'agit-il d'objectifs ou de conditions?
- Il faut respecter la prise en main par le pays, sachant qu'une prise en main illimitée peut nuire à la définition de critères appropriés
- Nécessité de définir clairement une stratégie de sortie pour assurer la stabilité du développement dans l'avenir

**6. Lien entre maintien de la paix et consolidation de la paix et entre les activités de sécurité et les mandats à caractère socioéconomique**

- Encourager une approche intégrée du maintien de la paix et de la consolidation de la paix
- Nécessité de renforcer les mandats liés au développement socioéconomique, qui étayent la situation en matière de sécurité
- Encourager l'exécution parallèle plutôt que distincte et progressive des fonctions de maintien de la paix et de consolidation de la paix
- Nécessité de coordonner les mandats correspondant à des cycles de mission différents, comme les projets à effet rapide et l'appui à long terme; avoir recours au Fonds pour la consolidation de la paix pour combler ces lacunes et formuler une stratégie intégrée
- Nécessité d'un transfert sans heurts des responsabilités du Conseil de sécurité à la Commission de consolidation de la paix
- Faciliter le passage du maintien de la paix à la consolidation de la paix
- Encourager une transition plus prudente vers la consolidation de la paix, en tenant compte de l'intérêt du pays hôte pour le contrôle national et du renforcement des capacités régionales, et en organisant l'appui de l'ONU et de la communauté internationale
- Nécessité de prévoir des mesures d'appui pour éviter une reprise du conflit

**7. Améliorer les mécanismes destinés aux opérations de paix**

- a) Nécessité d'avoir une idée globale du maintien de la paix selon une perspective d'envergure et à long terme**
- b) Renforcer la coopération entre le Conseil de sécurité et les autres parties prenantes**
  - Renforcer la coopération tripartite entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat

- 
- Organiser un débat plus efficace et concret grâce au mécanisme mis en place entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et de forces de police et le Secrétariat
  - Tirer parti de l'existence du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, y compris la tenue de réunions lorsque le Conseil de sécurité crée une nouvelle mission ou modifie des mandats
- c) Nécessité d'élargir la base des pays fournisseurs de contingents (davantage de contributions des membres du Conseil de sécurité, nouveaux pays fournisseurs de contingents, pour assurer l'équilibre géographique)**
  - d) Échange de pratiques optimales et de données d'expérience avec d'autres missions**
  - e) Gestion des ressources humaines (difficulté de recrutement en raison du renouvellement à court terme des mandats)**
  - f) Envisager de revitaliser le Comité d'état-major aux fins de la gestion stratégique des missions**
  - g) Nécessité de clarifier la terminologie concernant les différentes missions**
  - h) Nécessité de renforcer le rôle de direction des chefs de mission**
-